



UFETAM / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.cfdt-ufetam.org

Déclaration CFDT au CCAS

du 25 septembre 2012

La CFDT rappelle son attachement à une action sociale de qualité sous toutes ses formes, et à destination de tous les agents de notre Ministère.

Alors que nous apprenons la mise en expérimentation des DDI mises sous l'autorité des Préfets, le transfert de la sécurité routière au Ministère de l'Intérieur, quel avenir est réservé à l'action sociale du Ministère et comment la continuité de l'action sociale sera garantie aux agents dans les services transformés en EPA (transfert des services navigation aux voies navigables de France, CEREMA)? Ces bouleversements perpétuels nous inquiètent au plus haut point !

D'autre part, nous sommes toujours en attente de l'instruction aux services qui doit clarifier les conditions de création et de fonctionnement des CLAS. La rédaction de cette note avait été convenue avec le CCAS dès le mois de janvier 2012. A ce rythme, devons-nous attendre la disparition des CLAS avant sa parution ? Nous demandons sa diffusion dans les plus brefs délais.

Sur le patrimoine social, le CGEDD a rendu son rapport. La CFDT s'étonne que ses conclusions ne fassent pas l'objet d'une présentation dans cette séance, et demande de la rajouter à l'ordre du jour.

La CFDT rappelle ses interventions récurrentes sur l'augmentation constante des difficultés rencontrées par les représentants du personnel et les élus siégeant dans les instances nationales et locales. Ils se retrouvent en difficultés financières, et c'est inadmissible.

Les taux de remboursement des frais de mission n'ont pas été revalorisés depuis des années, alors que les tarifs augmentent sans cesse.

La CFDT vous demande d'intervenir auprès de la Fonction Publique pour obtenir une revalorisation de cette prise en charge.

La CFDT souhaite qu'un prêt à l'amélioration de l'habitat soit mis en place pour les agents du MEDDE et du METL, à l'image de ceux existant dans d'autres Ministères.

Pour les agents du MEDDE et du METL travaillant dans les services fusionnés, la CFDT demande une harmonisation des prestations sociales.